1. SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Elle offre les compétences suivantes :

- Expliquer les situations problèmes dans les différents secteurs de la société congolaise, qu'elles soient criminalisées ou non, ainsi que les modalités de leur gestion en tenant compte de leur complexité;
- Organiser la gouvernance de la sécurité en contexte congolais au niveau national ou provincial en vue de l'émergence et de la consolidation d'un Etat sécurisé et sécurisant par la promotion des droits fondamentaux de nature civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des citoyens ;
- Concevoir un plan, un dispositif ou un programme de prévention des situations criminalisées en contexte congolais ;
- Concevoir un plan, un dispositif ou un programme de sécurité en identifiant des facteurs de risques susceptibles de compromettre les intérêts de l'Etat ou les droits des citoyens;
- Gérer les situations d'insécurité dans les milieux urbains congolais d'une manière compatible avec le respect dû aux droits des citoyens garantis par la Constitution.